Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-213502164-20260707-26_66-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PARTHENAY DE BRETAGNE -35850-

L'an deux mil vingt-six le sept juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du conseil municipal

Date de convocation	01/07/2026	Nombre de conseillers en exercice	19
Date d'affichage	01/07/2026	Nombre de conseillers présents	17
		Nombre de conseillers votants	19

Présents : LE GALL Philippe, BRUN Annelise, CANTIN Alexandre, POMMEREUL Gaëlle, MOUTOUSSAMY Philippe, BILLAUD Audrey, SAVIN Jacky, MOREAUX Pascal, O'BEIRNE Lisa, LESNE Angélique, DELANDHUY Matthieu, SCHWOB Sandrine, COURDE Vivian, GRAVELEAU Benjamin, GORIEUX -LOUAPRE Anne-Lise, BACCEI Vincent, PICOIS Angélique.

Absents excusés : LOTTON Alexandre (pouvoir donné à Mme PICOIS Angélique), THOUVENIN Ludovic (pouvoir donné à Mr BACCEI Vincent

Absents non excusés : /

Annelise BRUN a été élue secrétaire de séance

N° 26 - 66 Extension et rénovation du restaurant scolaire (phase 2 et 3) - MODIFICATION N°1 du lot N° 5 (menuiseries extérieures/serrurerie)

(Rapporteur : Vivian COURDE, conseiller)

Vu le Code de la Commande Publique,
Vu la délibération N° 26-04 en date du 26/01/2026 relative à l'attribution du lot N° 5 « menuiseries extérieures/serrurerie », à la société Miroiterie 35, pour **un montant initial de 26 346.37 € HT.**

Exposé :
Dans le cadre de la rénovation de la deuxième salle la société Miroiterie 35, propose un devis rectificatif de **- 4 421.32 € HT soit - 5 305.70 € TTC** pour :

- La suppression d'une porte
- L'ajout de cornières aluminium sur les tapées de menuiserie.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur la modification présentée par la société Miroiterie 35 d'un montant de **- 4 421.32 € HT soit - 5 305.70 € TTC**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

Accepte le devis d'un montant de **- 4 421.32 € HT soit - 5 305.70 € TTC** Autorise Monsieur le Maire à signer la modification n°1,
Autorise Monsieur Le maire inscrire les crédits correspondants au budget.

Pour extrait conforme

Le Maire, Philippe LE GALL